CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

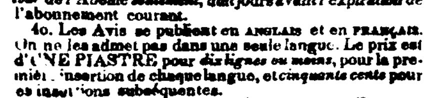

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Curbac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

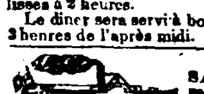

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis	Les Lundis,
— Jeudis.	Mercredis,
— Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane.

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier le SENEGALAIS, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars— R. & J. CURRELL.

A FRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à
9 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS.—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R. Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.

L.S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
(Signé) Martin Blache, Secrétaire d'Etat. 20 av—30

AVIS—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J A Durel son fondé de pouvoirs pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste unis; 1 do mousselines blanches à bloquer, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

En débarquement des navires Arkansas et Montezuma, de New-York:
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cotonnade bleue, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
3 do Indiennes à raie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guingham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux:
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de suisse noir; foulards de soie croisés; bas de soie blancs de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR Frères,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

JACOB LURIA, avocat, No. 3, rue Bourbon no. 19, rue Gravier et no. 36, rue Condé, deux portes après la Cour de Cité. On le trouvera au premier endroit susdit, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. 28 av

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'etablissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'etablissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Sciseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites en fer pour encadrer les moules à fonte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq gruis pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une chorrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourrant être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissements et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.
Gaina, une negresse, agée environ seize ans.
Lady, une negresse agée environ trente ans.
Marcelite, une negresse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept an.
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, agé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-cinq ans.
Et George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Donnet Et les sept esclaves dernièrement indiques appartiennent conjointement par moitié, indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement un par un; la dite Fonderie et dépendances à un credit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement
W. F. C. DUPLESSIS, Rég: des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril.—35

SUCCESSION DE ZENON VICTOR h. c. l—Vente par le Régistre des Testamens—JEUDI le dix-neuvième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Zénon Victor, h. c. l. décédé, la propriété foncière, ci-après décrite, savoir:

Un terrain, situé au faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant environ trente pieds de face à ladite rue des Bons Enfans, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble une maison et autres dépendances.

Conditions de la vente:—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub. aux frais d'acquéreur. 16 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu McCaleb.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par David McCaleb, exécuteur testamentaire de feu Thomas F. McCaleb, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
10 mai W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de veuve Businger.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel Kibourz, exécuteur testamentaire de feu Magne Baumgartin, veuve Businger ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour.
17 mai W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosuron et endossés par lui, et paraphés ne varietur par J. Cavillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les reportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—

LE soussigné devant incessamment dissoudre leur société, prient les personnes qui leur doivent de vouloir payer leur compte d'ici au 1er. juin prochain. Celles à qui il peut être dû sont priées de se présenter pour être payées.
13 mai—6 A. BORME & Co.

SAINDOUX—950 barillets, 1ère qualité, à vendre par 13 mai J LANDIS, 14 rue Poydras

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

FREMAUX, LIBRAIRE, rue Royale, 163, près celle Toulouse, vient de recevoir une grande quantité de livres de prières, d'églises, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reliures et des éditions.

Une collection de dictionnaires en différentes langues et divers formats; des Grammaires des Grammaires, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël, et Chapsal, Cobbett, Siret et autres; livres élémentaires des mêmes auteurs et qui pris par douzaines offriront aux professeurs et marchands un très grand avantage.

Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafontaine, Florian, Fénélon et autres, une quantité considérable de livres d'histoire, morale et d'éducation, un Buffon complet in 8° colorié; Physiologies de Richeraud, Magendi, Alebert des passions, du goût, du mariage et du ridicule, et quelques romans de nos meilleurs auteurs.

Son cabinet de lecture connu depuis cinq ans et qu'il augmente chaque année par les productions des auteurs français les plus estimés, offre des abonnemens pour la campagne à dix-huit piastres par année avec boîte de 25 volumes changée à volonté, et une piastre pour la ville un ouvrage à la fois.

Les commissions et demandes pour la côte sont faites avec la plus grande exactitude et remises le même jour, soit au steamboat soit à la maison de commerce désignée. 21 avril

DECOUVERTE IMPORTANTE.—Guérison radicale de la maladie vénérienne en 6 jours.—Les dernières expéditions militaires de l'Egypte, en ouvrant à nos relations commerciales l'intérieur de l'Afrique, nous font connaître le suc végétal de Baby. Ce suc végétal est célèbre et en grande vénération parmi les peuples à demi sauvages du pays qui le produit. Quelques Européens au service du Pacha, qui avaient pénétré jusqu'à Sennaar, à leur retour au Caire, en distribuèrent à des militaires de l'armée de Nubie, et ses effets furent si souverains, les guérisons si promptes, qu'on le célébra bientôt avec enthousiasme. Plus tard, les docteurs Barpher et Polivan entreprirent de pénétrer jusqu'à Sennaar. Ils y firent connaissance de Baby, médecin africain, qui leur fit connaître le suc qui a reçu son nom parmi les étrangers. Les effets de ce médicament répondirent avec succès à tout ce qu'on avait du de merveilleux de ses propriétés. Il fut reconnu comme une extraction végétale, douée d'une action énergique et spécifique pour détruire, dans les cas les plus difficiles et en peu de jours, le virus vénérien, et faire cesser les vives douleurs qui l'accompagnent. Par le moyen de ce remède on peut se traiter de la manière la plus secrète et la plus prompte et vaquer aux affaires habituelles, sans en éprouver le moindre inconvénient.

Le seul dépôt du suc végétal de Baby est chez les soussignés. Il y est vendu accompagné d'une explication sur la manière de s'en servir, qui est simple et facile. GUERIN & POUVERIN,
11 mai—6 encoignure Royale et Dumaine.

AVIS—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des parties. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle. Orléans, 30 avril.
SAMUEL CHAPMAN,
30 avril—3s ANDREW CASTILLO

AVIS—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
3 mai—13 SAMUEL CHAPMAN, 59 rue du Camp

VINS—300 barriques Vin de Marseilles; 300 quarts Malaga sec; 7 balles Amandes princesse; 30 do. à la reine; 30 do dures; 100 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co

Avis de Banques et de Comp.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nlle. Orléans, 13 Février, 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU, J. B. LEPRETRE, M. S. CUCULLU, } Commissaires.
14 mai

BANQUE DE L'UNION.

DEUX CENT SIX actions de la Compagnie de la dite banque, à vendre, en partie ou le tout. Pour plus ample information, s'adresser à JOSEPH DAVENPORT, rue de la Vieille Levée, no. 32. 16m—2

Banque d'Etat de la Louisiane, Nlle. Orléans, 14 mai 1834.

UN teneur de livres trouvera un emploi dans cette institution. On peut adresser des demandes à la direction jusqu'à neuf heures, mercredi prochain.
16 mai RICHARD RELF, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans, 9 mai 1836.

IL est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 180, rue du Bassin, le lundi 30 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.
Par ordre de la cour,
11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

Compagnie de Banque et Rail Road De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBt. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction.
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

De Carrollton.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "

De la Nouvelle-Orleans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.

Les chars de Andrew Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

$20 de Récompense—Parti marron de l'habitation du soussigné, le 20 avril, le mulâtre nommé MARCELIN, âgé d'environ 40 ans, sa taille est à peu près de 5 pieds 6 pouces. Il paraît beaucoup plus âgé qu'il n'est; il a beaucoup de cheveux blancs et est très brun: il parle le français et l'anglais; il a dans un de ses pieds un doigt auquel il manque la première phalange. Il a été vu dernièrement dans le chemin du Bayou, du côté de la maison de M. Labadie. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne pas le recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet état.
14 mars G N ALLARD.

50 Piastres de Récompense.—S'est absentée depuis samedi dernier, la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtems dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 27 ans, de moyenne taille, le corps mince, ayant les os des joues saillans. Elle est bien connue en cette ville et a appartenu autrefois à M. Eustis.

Comme son intention est de quitter la Nouvelle Orléans, les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maitresse, rue St. Pierre, no. 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne ou la logera à la geole de cette ville. 13 mai

$25 de Récompense—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci devant appartenant à M. McHugh, et ayant un drap depuis très longtemps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 28 à 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrières de la maison de M. Alex. Millne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, no 172, rue du Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

Détenus à la geole de St. Jean Baptiste.—Le nègre WILLIAM, se disant libre, et se réclamant de M. Chopin.

Le nègre nommé BILL, appartenant à M. Clerk Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre est d'une grande taille et de l'âge d'environ 28 à 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
28 av A. LUMINAIS, shérif.

25 Piastres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois, sa lèvre inférieure est très grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de cassinet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.

Les capitaines de navires et autres embarcations son prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai —15 JULES VILLERE.

A VENDRE.

UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendrent la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: un tiers comptant, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co. } Nlle. Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. B. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—

PORC, Saindoux, Farine—100 barils porc, prime et mess, marqué; 50 do qualité inférieure; 70 boucauts jambons: 100 de côtés; 50 do épaules; 1000 barillets saindoux; 1200 barils farine, à vendre par
13 mai M. MAHER, 16 rue Poydras.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—Par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises convenables au marché mexicain, savoir: satteens, couleurs assorties, toile à draps, nankins bleus, velveteens assortis, satteens à carreaux et à raies; lastings; draps bleu et écarlate, de qualités supérieures; casimirs; batiste et jaconas de 40 pouces; schalls unis; mouchoirs et rosas de Turquie, chemises de couleur des dessins des plus nouveaux. Le tout avec conditions les plus favorables à vendre par WILLIAM VANCE,
2 mai 18 Douane.

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE ENDE.—Vente par le Régister des testamens—Mercredi le dix-huitième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry de Ende, la propriété foncière, esclave, et actions de Banque, ci-après décrites savoir:

1o. Huit lots de terre dans l'islet numéro vingt dans le faubourg Ste. Mary, fesant partie des terrains acquis par ledit Henry de Ende, décédé, à une vente de shérif, dans un procès de plusieurs personnes contre Jn. Gravier et Jn. Poumairat dans la cour de district pour ce district judiciaire et cour des preuves pour cette paroisse, comme il appert des actes du transfert judiciaire du Shérif, en date du 29 janvier mil-huit cent vingt-cinq

2o. Jane, négresse, âgée d'environ trente trois ans.

3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

Conditions de la vente: Les actions de Banques, comptant, l'esclave à un crédit de six mois; et les lots de terre à un crédit de six et douze mois, les billets doivent être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, la propriété vendue portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs Cette vente aura lieu après celle de Langmuier.
15 avril.

SUCCESSION DE FEU ROBERT LANGMUIER.—Vente par le Régister des testaments. Mercredi, le 18 Mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle. Orléans, rendu sur la pétition de John Greene, créancier hypothécaire de la dite succession:

J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites—Savoir:

Un certain lot de terre, ensemble toutes les améliorations, privilèges, &c. y appartenant, situé dans la rue St. Thomas entre les rues Benjamin et Richard, dans l'ilet no. 9, faubourg Saulet, et désigné par le no. 12 d'après deux plans dressés. le premier par Louis Bringier, voyer général, le 2 de juin 1831, et l'autre par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 juillet 1831, lesquels plans sont déposés dans le bureau de Mr. Octave de Armas, notaire de cette ville. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St Thomas sur cent vingt de profondeur plus ou moine, mesure Américaine. La ligne qui sépare ce terrain et le lot no. 13, est, le mur d'une maison en briques, à étage, dernièrement construite par Robert McDowell, sur les dits deux lots no 12 et 13,—le côté sud du quel, est sur le terrain sus décrits.

Conditions de la vente: $850 comptant, la balance en un crédit de 6, 12, et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2o. Les services de la négresse nommée Ann, agée d'environ treize ans, laquelle négresse doit être émancipée à l'age de trente ans

Conditions de la vente, à un crédit de six mois en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs.
15 avril.

SUCCESSION HENRY h. c. l.—Vente par le Régister des Testaments.—Samedi dix-huit Juin, 1836, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William Henry, h. c. l., la propriété savoir:

1o. Un certain lot un portion de terre, avec les batisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord, et désigné sous le numéro Trente, d'après un plan dressé par Richard Delafield, capitaine d'Ingénieurs et ingénieur pour la Compagnie de Banque et Canal, en date du mois de Mars, mil huit cent trente deux, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville: ledit lot de terre mesurant, mesure Anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne, vingt cinq pieds de large sur la ligne du fonds sur une allée, ayant vingt cinq pieds de large. sur une profondeur de cent cinquante huit pieds étant le même lot de terre acquis par le défunt de J P. Davidson et L. M. Davidson, par acte passé par devant Jules Mossy, notaire public en cette ville, en date du trois Fevrier, mil huit cent trente quatre.

2o. Un certain demi lot de terre, situé au nouveau Faubourg Marigny, au dessous de cette ville, mesurant, mesure française, trente pieds de face, à la rue Union, sur une profondeur de cent vingt pieds, étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné sous le numéro "Cinq," dans l'îlet No. quatrevingt quatorze, acquis par le défunt, conjointement avec Fs. Bierre, h. c. l., par acte passé au rapport de Charles Janis, notaire public en cette ville, le 25 Juillet, 1830, lequel demi lot de terre appartient au défunt, d'après un acte de partage passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, en cette ville, le douze Mars, 1833

Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers dans neuf mois, et un tiers dans dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 mai

SUCCESSION Taylor.—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, 18 Mai, 1836, à 10 heures du matin, encoignure des rues Canal et Philippa, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Mary Taylor, le mobilier dépendant de sa succession.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concerner—Salut:

Qu'il soit connu que, attendu que Zalegman Andrews, demeurant en la ville de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves dans et pour la dite ville et Paroisse, pour y faire annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Phineas Stewart Newton, ledit ordre en date du seize février 1836, je soussigné, régister des testamens, ai exposé en vente publique, à l'encan, le vingt trois mars mil huit cent trente six, pour compte de la succession dudit feu Phineas Stewart Newton, la propriété foncière et bâtisses ci-après décrites, lesquelles ont été adjugées audit Zalegman Andrews, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Un certain lot de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant une des encoignures des rues de la Nouvelle Levée et Hunter dans cette ville, mesurant soixante dix sept pieds six pouces de face à la rue, de la Nouvelle Levée sur une profondeur, irrégulière de soixante dix neuf pieds et face à la rue Hunter, et quatre vingt six pieds sur la ligne inférieure suivant un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur, lequel a été exhibé à la vente, adjugé à Zalegman Andrews, pour le prix de treize mille quatre cent piastres.

Conditions de la vente: L'acquereur doit s'engager à faire les paiemens pour lesquels la propriété est hypothéquée aux conditions stipulées par le décédé, savoir, le paiement d'un billot pour quatre mille piastres payable à la Compagnie d'Assurance, le vingt avril 1836, aussi cinq billets de huit cent cinquante piastres chaque, le premier payable le second février 1836, le second payable le second février 1837, le troisième, le second février 1838, le quatrième le second février 1839, et le cinquième le second février 1840, faisant ensemble $8250, et la balance comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics. les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvé et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 13ème jour du mois de mai A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 mai Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Atwell.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu John D. Atwell, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
14 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

COUR DES PREUVES—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Taylor, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Alexander Kirkman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de W. G. Logan, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour,
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du Navire Edwin, capitaine Wilson, arrivant de Marseille consistant en 600 bariques vin bergasse, 100 demie bariques vin Pouset, 500 paniers d'huile d'olive, 200 do de bouteilles vuides, 200 jures à eau, 100 caisses vermicelli, 10 do saucissons, 100 do savon de castille, 20 bales de noix, 20 do d'amandes, 60 barils imitation de madère, 200 caisses muscat, 300 do salaisons assorties.
28 av L. G. SASSINOT.

Habillements—10 caisses d'habillemens à bon marché, reçues par la barque Brutus, à vendre par R. G. HOBBS,
5 mai 12, rue de la Douane.

BOEUF MESS & PRIME en demi barils, à vendre par G. DORSEY,
10 mai no. 38. Nouvelle Levée.

COTON DE LOWELL, de 7-8 et 4-4, en débarquement et à vendre par FROST & Co
10 mai no. 8, rue Douane

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste.—Cour des Preuves.—Succession de la feue dame veuve Norbert Boudousquié.—Vendredi, 3 de juin prochain et jours suivans, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse, en date du 23 courant, il sera exposé en vente publique par le juge de ladite cour des preuves, sur l'habitation établie en sucrerie ci-après décrite des biens mobiliers et immobiliers, dépendant de la succession de la feue dame Marie Thérèse Héloïse Chouriac, décédée la veuve de feu François Norbert Boudousquié. Cette vente aura lieu dans l'ordre suivant, savoir:

1. Partie du mobilier consistant en meubles meublans, argenterie, linge de lit et de table et divers autres objets et ustensiles à l'usage d'un ménage.

2. Douze esclaves domestiques, non compris 7 enfans qui seront vendus avec leurs mères et dont plusieurs sont en âge de rendre service. Parmi ces esclaves qui sont presque tous jeunes et créoles, sont un bon nègre, cuisinier et cocher, une bonne négresse cuisinière et patissière, une bonne couturière, plusieurs blanchisseuses et repasseuses, de bonnes gardiennes d'enfans et deux négrittes orphelines, l'une âgée de 9 ans et l'autre de dix ans.

3. Une Habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, ayant quatorze arpens plus ou moins de face audit fleuve, ouvrant de 22 degrés 7 minutes dans sa profondeur qui est de 40 arpens, et ayant en outre droit de préemption à la double concession, bornée du côté d'en haut par celle des sieurs André Montz et fils et du côté d'en bas par celle de la succession de feu sieur Godefroy Boudousquié; ensemble les établissemens et les récoltes etant dessus, consistant en une grande maison principale, deux petites, une cuisine, un hôpital, un magasin à vivres, vingt cases à nègre, un moulin à maïs, en pierre, un moulin à riz, deux écuries un hangard, une sucrerie avec un équipage monté de 4 chaudières, une purgerie, un moulin à vapeur de Cincinnati, de la force de vingt chevaux et de la manufacture de Tifts, 110 arpens de cannes de plan, 110 de souches et 150 arpens de maïs en pièces. Cette habitation, qui offre par son étendue l'avantage d'y pouvoir entreprendre de grandes cultures, et dont les terres sont en général de la meilleure qualité et des plus productives, pourrait encore, moyennant l'acquisition de la double concession, joindre à ces avantages celui d'avoir une très belle forêt, riche en bois des meilleures qualités, tels que cypres, frênes, etc., laquelle forêt pourrait très facilement être exploitée par le fleuve et par le lac Pontchartrain, au moyen du canal qui la traverse et qui nécessite peu de travaux pour être utilisé.

N. B. Une maison et ses dépendances, sises sur la dite propriété et qui appartiennent au sieur Norbert Boudousquié, sont réservées pour être enlevées dans un délai qui sera annoncé au moment de la criée.

4. Une autre habitation aussi située dans cette paroisse, sur la même rive que la précédente, ayant un arpent cent un pieds de face au susdit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, ouvrant de plusieurs degrés, bornée du côté d'en haut par celle de la veuve André Lassaigne et du côté d'en bas par celle des sieurs André Montz et fils; ensemble une certaine quantité de barrière, trente arpens de cannes de plan, et 30 arpens de maïs en pièces.

5. Cinquante Esclaves, savoir: 37 nègres et 13 négresses. Parmi les nègres sont des sucriers, des charpentiers, des charrons, des tonneliers, des nègres entendus à conduire une machine à vapeur, un bon commandeur, des charretiers et des laboureurs, et parmi les négresses sont douze bonnes pioches et une bonne infirmière; 5 enfants audessous de 10 ans nés de trois desdites négresses seront vendus avec leurs mères.

6. Le reste du mobilier consistant en une certaine quantité d'instrumens aratoires, d'outils et autres objets à l'usage d'une habitation, 11 chevaux de trait, plusieurs jumens et leur croît, 12 paires de bœufs domptés, 16 vaches laitières dont partie avec leurs veaux, 2 taureaux, quelques taurailles et 6 moutons.

Conditions: Le mobilier payable, toute somme n'excédant pas 50 piastres comptant; et toute somme audessus en tout mars 1837. Les esclaves payables en tout mars 1837

L'Habitation en sucrerie payable $16070 comptant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, en l'acquit de ladite succession et la balance en trois termes égaux, en tout mars des années 1837, 1838 et 1839.

La petite habitation payable $1500 comptant et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1837 et 1838 Les billets à fournir par les acquéreurs devront être endossés à satisfaction et payables: ceux fournis pour le mobilier au bureau du greffier de cette paroisse; et ceux fournis pour les esclaves et les habitations au domicile de l'Association consolidée des cultivateurs de la Louisiane; avec réserve d'hypothèque sur lesdits esclaves et sur lesdites habitations jusqu'à parfait paiement. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, etc, à la charge des acquéreurs.
Paroisse St Jean Baptiste, 26 avril 1836.
4 mai—15,3ps T. LE BLANC, Juge.

N. B. Les personnes qui désireraient visiter lesdites propriétés pourront s'adresser à M. Norbert Boudousquié sur les lieux, ou à M. Antoine Boudousquié sur son habitation dans ladite paroisse de St. Jean Baptiste.

Ventes par le Shérif.

Paul Tulane contre John Willcox.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 18 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Delor, dans l'ilet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, designé par le Lot No 11, sur un plan dressé par C F Zimpel, et déposé dans le livre des plans de G R Stringer, ci-devant notaire public, par le plan No 2

Le dit lot mesurant vingt pieds de face à la rue Suzette, entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante pieds, un pouce et six lignes, ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.

Plus la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, sur la rue de la Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, et designé par le Lot No 4, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, et déposé en l'étude G R Stringer, ci-devant notaire public, suivant le plan No 2. Le dit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes face à la rue de la Nouvelle Levée, sur cent pieds de profondeur, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Plus la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor dans l'ilet compris entre les rues de la Nlle. Levée, Tchoupitoulas, Benjamin et Suzette. Ledit Lot est désigné par le No. 3, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, suivant le plan No 2: le dit lot mesurant vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes face à la Nouvelle Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, sur une profondeur de cent pieds, ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent; saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
17 mai FRED. BUISSON, Sheriff.

EN débarquement du brick Harriet, de Marseille et à vendre par les soussignés:

300 barriques vin rouge Bergasse, Bethfort et Ponsett; 100 demi do do; 100 barils imitation madère; 300 caisses muscat Frontignan; 100 do do Lunel; 100 do. liqueurs assorties; 50 do extrait d'Absynthe, 40 do marasquino; 40 do curaçao; 50 do fruits à l'eau de vie; 100 do eau de fleurs d'orangers; 300 caisses saisons assorties: 50 do savon français; 10 de. fromages tête de mort; 10 do do Gruyère: 3 balles noix; 7 caisses saucissons; 500 milliers bouchons en sacs; 20 balles de 30000 do chaque; 20 do amandes, 100 caisses varmicelli; 50 po macaroni; 202 boîtes fruits cristalisés, 228 boîtes noyau; 200 paniers bouteilles vides; 400 macornes d'Aulx; 25 caisses biscuits au sucre; 300 paniers huile superfine Plagnol; 200 do do en demi bouteilles.
CARRIERE DARAN & Co.
28 av 11, rue St. Louis.

A Vendre par les soussignés, rue St. Louis, No. 65, entre Royale et Chartres.
12 pipes et demis Cognac d'importation directe,
200 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St. Julien 1832,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Caraçao surfin,
25 do do Liqueurs assorties,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougeot et Volnay.
Vins blancs en barils, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demie barriques
9 mai VIDAL & LONGIS

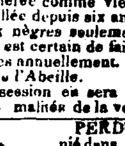

BELLE HABITATION A VENDRE, à un crédit de 1, 2, 3, 4 & 5 ans.—Cette habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du Mississipi, mesure de quarante à cinquante arpens de face sur une profondeur de dix huit arpens. La dite habitation est cultivable à une profondeur de dix huit arpens. Il existe dans la profondeur une immense quantité de bois de chauffage. Cette terre peut être considérée comme vierge, attendu qu'elle n'a pas été travaillée depuis six ans. Celui qui pourrait disposer de dix nègres seulement et se livrer à la culture du maïs, est certain de faire un revenu de huit à dix mille piastres annuellement. Pour le prix s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

Possession en sera donnée immédiatement après ... malités de la vente. 13 av—1m

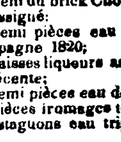

PERDU.—Echappé de chez M. Gaiennié dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la banche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
8 mai— 38 Nouvelle Levée

EAU DE VIE, Liqueurs, &c—En débarquement du brick Choctaw de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
10 demi pièces eau de vie vieille de Cognac, fine, Champagne 1820;
50 caisses liqueurs assorties, en magasin, d'importation récente;
10 demi pièces eau de vie fine champagne,
600 pièces fromages tête de mort;
10 estagnons eau triple de fleurs d'orangers;
DUSSAUT, fils ainé,
21 av rue de Chartres, no 113.

AVIS.—Je soussigné, successeur de feu Xavier Fouché, de la maison Fouché & Gouhot libraires, encoignure Royale et Ste. Anne, ai l'honneur d'informer le public que M. Gouhot, associé du défunt m'ayant vendu et cédé tous ses droits et propriétés dans l'établissement de librairie précité, à partir du 3 mars dernier, je suis depuis cette époque seul propriétaire de l'établissement et reste seul chargé de la liquidation de la société Fouché & Gouhot.
26 av—1m LELIEVRE.

LE sieur LELIEVRE, ci-devant encoignure Royale et Douane, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin de graines à sa librairie, encoignure Royale et Ste. Anne. S'étant rendu acquéreur de l'assortiment de M. R. Beauvais, connu comme lui pour la bonne qualité de ses graines; il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront donnés, étant largement assorti de graines convenables à la saison, Il a reçu par le navire Horkaway, un grand assortiment de graines fraîches 26 av—1m

VINS—200 paniers Champagne; 50 caisses Romanée; 50 do Chambertin; 50 do Bourgogne: 40 do Hermitage; 150 do Vin rouge St. Marguerite; Vin de Sherry, en demi pipes et quarts, à vendre par
JULES LE BLANC & Co,
29 av 103, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 12 Avril 1836.

Il sera vendu, le Mercredi 18 mai prochain, à midi, à la bourse Hewlett, dépendant de la succession de feu Jules Balise, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de Terre situé rue St. Philippe, entre les rues Levée et Condé, mesurant 43 pieds 6 pouces (français) de face à la rue St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2o. Un lot de Terre situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé, mesurant 30 pieds, français, de face à la rue St. Philippe, sur 80 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

3o. Un lot de Terre No. 40, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Levée, 25 pieds 2 pouces de face à la rue Gallatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, attenant au No. 41, et 89 pieds 3 pouces 6 lignes, attenant au No. 39, entre les rues Ursulines et Hôpital, avec les bâtisses en briques qui sont dessus, ensemble la mitoyenne du mur rez-de-chaussée de chaque côté, due par les voisins.

4o. Un lot de Terre situé à Donaldsonville, désigné par le No. 1 au plan de la dite ville, mesurant 60 pieds de face au fleuve, sur 120 de profondeur, ayant de plus une maison en briques à étage et autres améliorations; attenant d'un côté à la propriété de Mr. Besson, et de l'autre à celle de Mr. Lefort.

5o. 400 ACTIONS de la Banque des Citoyens, qui seront vendues par lots correspondants à ce qui peut revenir à chacune des propriétés ci-dessus, d'après leur estimation.

Conditions:—Le lot de terre No. 40, face aux rues Levée et Gallatin, payable comme suit: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur et aura à payer cinq billets dont deux sont protestés.

Un billet daté du 23 Janvier 1834, à un an, de	$ 1293 20
Un do do Janvier 1834 à 2 ans	1366 40
Un do do do do à 3 ans	1439 60
Un do do do do à 4 ans	1512 80
Un do do do do à 5 ans	1586 00
Pour cette somme de	7198 00

L'acquéreur jouira de toutes les faveurs accordées par la corporation aux acquéreurs de ces propriétés. La balance du prix de l'adjudication à 6, 12, 18 et 24 mois.

La prime des actions de la Banque des Citoyens, payable comptant.

Les autres propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés par J. Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 18 avril.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Jeudi 19 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Trois maisons et terrains ci après décrits et divisés d'après le plan déposé à la Bourse, savoir:

Le no. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casacalvo entre les rues Montégut et Clouet, sise sur un terrain mesurant 42 pieds de face sur 72 pieds de profondeur.

Le no. 2—Une maison attenante à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds 10 pouces de face, sur 73 pieds de profondeur.

Les deux maisons ci-dessus sont composées de 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté, les façades sont faites en mûrs de 8 pouces massif, avec une corniche enduit en cyman idrolique, le tout parfaitement conditionné et neuf;—de plus, une cuisine en bois de 4 appartemens, 2 cheminées à feu et un puit en briques, les fausses des latrines sont aussi en briques.

Le no 3 attenant au no. 2, mesurant environ 48 pieds 1 pouce de face, sur environ 159 pieds de profondeur, mesure américaine, avec la maison qui est dessus, composée de 4 appartemens de 17 pieds de large, sur 18 pieds de profondeur, avec galerie et 2 cabinets, un escalier pour monter au grenier et une dépense audessous, les deux appartemens de face à la rue sont plafonnées en plâtre et une très jolie corniche et rosasse; les appartemens sont tapissés sur toile en papier très distingué; dans la cour une cuisine de 33 pieds, composée de 5 appartemens et une écurie dont dans le même corps de logis il y a 2 chambres à feu, un hangard dans le fond de la cour de 48 pieds 1 pouce de long, sur 17 pieds de large, une remise pour loger une voiture et un poullaier, et plus un petit jardin pour l'agrément de la maison.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 mai—4

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Alexandre Morgan, décédé:

Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre batisse très exhaussée ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (ten pin).

Une île à la Balize, connue sous le nom de Taylors Island (l'île Taylor.)

Une négresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.

Un canot avec voiles, avirons &c.; et deux esquifs.

Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.

Conditions:—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meubles pour moins de $50 sera de même fait au comptant.

En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.

Conditions:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.
22 avril—27 [Signé] G. LEONARD—Juge.

FARINE—800 barils superfine à vendre par
14 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée,

ACTIONS de la Banque des Citoyens, du Railroad Pontchartrain, et de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest, en demande par
14 mai THOMAS FELLOWS.

OSNABURGS—6 balles osnaburgs en fil, en pièces et demi pièces, à vendre par
14 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

CAFE de Santiago—1200 sacs café vert de Santiago; 100 do do. de la Havane; 70 milliers cigarres supérieurs de la Havane, à vendre par
14 mai M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co.

ACTIONS de la Banques des Artisans et Marchands; du Gaz; de Carrollton; de l'Etat de la Louisiane; des Améliorations et de la Compagnie d'Atchafalaya, à vendre par
14 mai THOMAS FELLOWS.

MOUCHOIRS de Madras—3 balles mouchoirs de Madras, en débarquement du navire Echo, de Liverpool, à vendre par
14 mai C G ALLHUSEN, 57 Tchoupitoulas.

RECU par les navires Nashville, Montezuma et Groton, 18 caisses ferblanterie assortie, brouettes, brides et sellettes pour charrettes, cordage goudronné et de manilla, pots à eau en étain, bobinets en étain, cloches pour habitation, moulins à café de Wilson, baquets peints, fil à voile, souricières, casse-têtes de la manufacture de Hunt, pierres à aiguiser.
14 mai J. LABADIE, 59, rue de la Levée.

SERRURES, Verroux français, &c—8 caisses serrures françaises assorties, de 4 à 6 pouces: 4 do do de 4 à 8; 2 do verroux de 5 à 24, en débarquement du navire Denmark, de Marseilles, à vendre par (12 mai—6) P. O. SORBE, 118 Royale.

MAQUEREAU—160 barils maquereaux no. 3, en débarquement et à vendre par
13 mai R. H. WHITE, 95, rue des Magasins.

PEAUX DE CHEVREUIL—Onze balles peaux de chevreuil et un lot de fourrures assorties, reçus récemment par la goëlette Texas, et à vendre par Wm. BRYAN, 36, rue de la V. Levée.

SOIERIES, &c. Les soussignés ont en magasin, et offrent à vendre, un assortiment de marchandises en soie propres au marché mexicain, consistant en: Listons à la grenade; rubans de satin; mouchoirs noirs, unis et sergés; avec bordures blanches et en couleur: shalls 7 8 et 8-4, couleurs assorties; écharpes, tabliers, foulards, nouveau genre; mousseline de soie à raie, fil à coudre, bas pour femmes, unis et brodés, etc, etc. 12 mai KOHN, DARON & Co.

MOUCHOIRS VENTIPOLLAM—6 malles, mouchoirs de première qualité, dessins tout nouveaux, ayant droit au drawback; en débarquement et à vendre par WM. G HEWES & Co.
11 mai no: 47, rue du Camp.

A VENDRE—Une bonne domestique de maison, qu'on offre à l'épreuve, griffonne, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 28 ans, depuis 6 ans dans le pays, n'ayant jamais été malade, ayant trois enfants, une fille âgée de 10 ans, une seconde de 2½ ans, et un petit garçon d'un mois.

S'adresser à M. J. D., encoignure St. Pierre et Remparts. 10 mai—3

DEMANDE—5 à 600 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, seront achetées à un prix très avantageux, en s'adressant au no. 119, rue Royale. 9 mai—6

TRAITES sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE,
Encoignure St. Louis et Levée. 10 mai—5

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourrent lui être confiées.

Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F. LAVILLE.

S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Conti entre Chartres et Royale. 28 av—1m

RECU, par les navires Tamenend et North Star, une nouvelle quantité de cuillers d'argent, de parures en perles et en diamans, de montres d'or, épingles en diamans, bagues, boucles d'oreilles, et autres articles convenables aux marchés de cette ville et du Mexique, à vendre en gros et en détail, au no 113, rue Chartres. LOUIS MUH.

Aussi: Quelques caisses de vin du Rhin, Hockheimer et Marcobruner, à bon marché pour clore un compte. 5 mai

RECU par les derniers arrivages—20 grosses balles coton blanc,
26 caisses indienne,
1 grosse balle indienne bleue,
8 caisses velour,
2 grosses balles de drap léger,
8 balles de quimones
5 caisses mouchoirs imprimés
2 malles de challiotte
5 balles cotonnade épaisse, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co.,
30 av rue Toulouse, No. 52.

CAFE—327 sacs Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Mora, à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, daté 27 avril 1836, il sera vendu le mercredi 8 de juin prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante appartenant à la succession de feu James Fréret, savoir:

L'établissement de la Presse à coton à vapeur, situé sur un certain ilet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, ayant deux cent cinq pieds un pouce de face à la rue Carondelet; deux cent trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Baronne, trois cent quarante un pieds neuf pouces de face à la rue Perdido et trois cent quarante deux pieds six pouces de face à la rue Union, le tout en mesure américaine; ensemble avec les bâtisses qui y sont situés; machine à vapeur et autres appartenances.

Conditions 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, du jour de leur échéance jusqu'à l'époque où ils seront payés; mais il est entendu que cette clause ne pourra nullement autoriser les acheteurs de l'Ilet ou d'une partie quelconque de la dite propriété, à retarder le paiement des billets lorsqu'ils seront échus.

Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs
5 mai

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 9 juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de mai 1836.—Pour compte de la succession de Lise Perrault, f. c. l.

Un lot de terre avec les bâtisses y existant, situé en cette ville, rue Toulouse No. 118, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété des héritiers de feu Michel Andry et de l'autre côté par la propriété de Jérôme Bayon, et dans la profondeur par la propriété susmentionnée des héritiers de feu Michel Andry.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 mai 1836, il sera vendu mercredi, 25 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, une quantité de linge faits, pour homme et pour femme, abandonné par A. Rattier, Pipon à leurs créanciers. 16 mai

PAR J B BLACHE

IL sera vendu jeudi, 19 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La négresse créole nommée Maria, âgée d'environ 27 ans, cuisinière blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions de la vente: six, et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 17 mai

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 21 mai, à la Bourse de l'Arcade, au coin des rues Magasins et Gravier:

Deux superbes terrains situés au faubourg Lacourse, au coin des rues Orange et Religieuses, avec les bâtisses, qui sont louées à bail à raison de $50 par mois.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, pour billets endossés à satisfaction. Actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL

IL sera vendu le lundi, 23 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Neuf lots de terre situés au faubourg Washington, à l'encoignure des rues Montégut et Grands Hommes, conformément au plan exposé à la Bourse. Ces terrains sont très avantageusement situés, étant dans le voisinage de la presse à coton à vapeur, l'Ilet après celui où sont bâtis les superbes magasins de dépôt, et offrent aux capitalistes et spéculateurs une occasion de faire un bon placement.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 mai

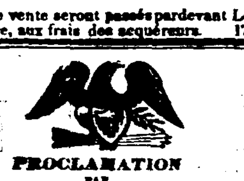

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours susmentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante, savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson.
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana.
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shérifs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

L.S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat.

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment où chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M et finissent à 10 heures P. M 22 fev

WHISKEY.—Rectifié et commun, à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38, Nlle. Levée.

AVIS—La chancellerie du consulat de France est transférée rue Royale, no. 337. 2 mai

MAIS.—300 baril séché au four, en débarquement d'un chalan et à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.

GRAISSE—1200 barillets à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.

FARINE CROISEE—500 barils farine croisée en débarquement et à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.

MOULINS à coton—Les soussignés ont reçu un assortiment complet de ces moulins de l'Aigle reconnus supérieurs, avec une monture en bois ou en fonte, et des grilles à fourneaux trempées, qu'ils offrent en vente, avec une parfaite garantie et à des conditions avantageuses.
Wm. G. HEWES, 47, rue du Camp.

N. B.—Les soussignés se chargent de faire fabriquer des moulins à scie de tous genres; ou peut en voir des modèles dans leurs bureaux. 8 av

Pantalons et Chemises—En débarquement par caisse ou par douzaines, à vendre par FROST & Co,
9 mai 8, Douane.

37 CAISSES sucre blanc, de qualité supérieure reçus par le brick Julia, à vendre par
28 av MARTINEAU, CRUGER & Co